

Section régionale des Pays de la Loire

Laval, le 15/05/2022

à Monsieur le Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
à Monsieur le Chef du Service Formation et Développement

Objet : Dotation équipement de protection individuelle

Monsieur Le Directeur régional,

Par la présente, nous souhaitons, Monsieur le Directeur, vous alerter sur la situation suivante.

Une dizaine de collègues du lycée agricole du Fresne (Angers) ont demandé à plusieurs reprises au Directeur de l'établissement une dotation complète d'équipements de protection individuelle dans le cadre de leur exercice en formation initiale « Baccalauréat professionnel paysagiste, horticulture, agroéquipement et technicien vente ».

A ce jour, cette demande n'a pas reçu une réponse satisfaisante.

Nous souhaitons rappeler au titre de représentants du CHSCT que, conformément au droit rappelé par l'avis n°7 du CHSCTREA des Pays de la Loire du 5 novembre 2020, la dotation en équipement de protection individuelle nécessaire à la réalisation de certaines missions des agents est à la charge de l'employeur dont les directeurs sont les représentants.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Directeur, de bien vouloir rappeler cet élément aux différentes directions, dont celle du lycée agricole du Fresne afin de répondre favorablement à la demande des agents.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Directeur, de croire en nos sentiments les meilleurs.

Pour la section régionale et le CHSCTREA
Emmanuel Lory